

**Compte-rendu des Commissions Administratives Paritaires  
Locales n°1, 2 et 3  
(Affectations locales au 1er septembre 2017) :**

Les CAP locales de mutations et d'affectations locales au 1<sup>er</sup> septembre 2017 se sont tenues en juin 2017 pour les agents de catégorie C et le 7 juillet 2017 pour les cadres B et les inspecteurs.

Lors de ces réunions les représentants de la CGT ont fait la déclaration liminaire qui suit :

*Monsieur le Président,*

*Le deuxième gouvernement MACRON-PHILIPPE vient d'être constitué et a annoncé ses premières mesures qui toutes (que ce soit la loi dite de « sécurité intérieure » qui pérennise les atteintes aux droits démocratiques au prétexte de la lutte anti-terroriste, ou encore les ordonnances qui visent à mettre en pièces le code du travail...), toutes vont à l'encontre des intérêts des salariés, et toutes visent uniquement à satisfaire les exigences des actionnaires, des rentiers et du grand capital financier.*

*Ce pouvoir a une apparence : un jeune président qui prétend renouveler la politique. Il a une réalité : un gouvernement et une assemblée de patrons qui vont gouverner pour les patrons, avec pour principe directeur de faire payer la crise du système capitaliste par les salariés et les catégories sociales modestes. D'ores et déjà, avec les textes dits sur « la sécurité intérieure » et les ordonnances de démantèlement du Code du travail, c'est une véritable machine de guerre qui est lancée pour démanteler deux siècles de conquêtes sociales et démocratiques.*

*Pour ce qui concerne les fonctionnaires que nous sommes, le ton a été donné par notre ministre, Monsieur DARMANIN, avec l'annonce du gel du point d'indice de la Fonction publique, et ce pour une durée indéterminée. Dans le même temps, son supérieur hiérarchique dans l'entreprise MACRON, le premier ministre PHILIPPE, se faisait investir par une assemblée nationale aux ordres, sur un programme d'aggravation sans précédent des coupes dans les budgets sociaux et de démantèlement des services publics. Les suppressions massives de postes de fonctionnaires vont franchir un bond (120 000 suppressions annoncées pour le quinquennat en cours), et nul doute que notre administration sera aux avant-postes pour subir la casse de l'emploi public statutaire, la casse des services publics.*

*L'augmentation de la CSG, qui va frapper de plein fouet les retraités qui avaient à peine de quoi vivre, alors même que l'ISO va être vidé de sa substance pour devenir une simple contribution sur l'immobilier, donne le contenu de la politique qui s'annonce : prendre aux pauvres et les appauvrir encore, pour donner (encore plus) aux riches.*

*Les prétendues « contraintes budgétaires » n'ont rien de naturel. Elles ne tombent pas du ciel. Elles procèdent de la dette publique qui est en réalité le dispositif élaboré par le capital financier pour mettre les États encore plus à leur service, pour prélever une rente toujours plus massive sur les richesses créées au détriment des ressources de la population laborieuse et pour mettre en coupe réglée les budgets sociaux.*

*La CGT saura prendre ses responsabilités pour organiser le combat nécessaire des salariés et de la jeunesse pour résister à cet ensemble de contre-réformes anti-sociales, à commencer par les ordonnances visant à démanteler le droit du travail. La CGT en exigera le retrait pur et simple, car ce plan n'est ni négociable, ni amendable.*

*Dès le 12 septembre, la CGT propose une journée de lutte de tous les salariés pour s'opposer à cette funeste politique anti-sociale. Nous appelons tous nos collègues ainsi que l'ensemble des organisations syndicales à nous*

*rejoindre et à s'unir dans un tous ensemble qui marque le clair refus du monde du travail de se laisser ainsi attaquer et dépouiller.*

*Pour ce qui concerne plus particulièrement l'ordre du jour de cette réunion de CAP locale :*

*Dans le projet de règlement intérieur qui nous est imposé par la DG, nous dénonçons une fois de plus, la volonté de l'administration centrale de limiter l'action des représentants du personnel par le choix qui est fait de refuser expressément le remboursement des frais de déplacement des représentants suppléants siégeant sans voix délibérative. Pour la CGT, cette mesure, qu'aucune logique budgétaire ne saurait justifier, témoigne d'un mépris de l'activité des organisations syndicales, qui confine à la vexation, bien superflue en ces périodes de fortes tensions sociales.*

*Dès lors, la CGT Finances publiques votera contre ce projet de règlement intérieur.*

*Concernant le projet d'affectations au 1er septembre 2017, nous tenons tout d'abord à remercier le travail technique remarquable de nos collègues de la Division RH, travail effectué dans des conditions difficiles et des délais toujours très brefs. Pour ce qui est du mouvement technique, nous prenons acte de ce que les règles en vigueur ont été effectivement respectées. Néanmoins, ce mouvement fait apparaître une augmentation constante depuis des années du nombre de postes non pourvus ou vacants, d'agents affectés « à la disposition du directeur », sans parler des agents détachés sur d'autres postes que leur affectation théorique. Le développement de plus en plus massif de telles situations conduit à rendre formelles sinon obsolètes les règles d'affectation et les garanties statutaires, et à rendre un grand nombre d'agents dépendants d'une gestion individualiste et liée à la faveur hiérarchique. Pour la CGT, ce sont les droits collectifs de tous qui sont ainsi piétinés au profit d'avantages, souvent bien minces, pour quelques-uns et pour le plus grand profit d'une certaine hiérarchie qui ne rêve que de s'émanciper sinon d'abolir les règles et les statuts. Notre organisation syndicale considère que les règles de gestion existantes sont des conquêtes collectives arrachées par nos aînés, aussi bien que par nos propres luttes collectives, et par l'ensemble de l'activité syndicale en général. Ce sont pour nous des garanties fondamentales qui structurent les agents publics, les fonctionnaires, le personnel de la DGFIP comme corps social.*

*Par ailleurs, de très nombreux services se voient confrontés à une pénurie de personnel sur des postes non pourvus, qui trop souvent servent de réservoirs pour les suppressions d'emplois qui nous sont d'ores et déjà promises. Le fonctionnement de nombre de services vitaux de notre administration s'en trouve lourdement handicapé. Ainsi en est-il du contrôle fiscal (PCE et BDV) ainsi que du PCRFP, où les missions se voient affaiblies fortement du fait de la pénurie organisée sur des postes existants, voire même créés depuis peu.... Mais nous pourrions citer aussi nombre de services de la filière gestion publique dont la pénurie en postes pourvus conduit à la surcharge des services existants et à faciliter la liquidation programmée des petites trésoreries.*

*Pour toutes ces raisons, la CGT Finances publiques votera contre ce projet de mouvement dit « technique ». Bien entendu nous tenons à répéter ici qu'il ne s'agit pour nous en rien de condamner l'excellent travail réalisé nos collègues de la division RH, ni les choix individuels de tel ou telle collègue en fonction de ses contraintes personnelles. Enfin, nous condamnons l'inflation sans cesse en augmentation des ALD et des détachements, et le fait que les représentants du personnel n'aient pas voix au chapitre sur ces décisions.*

Oralement, nous avons aussi ajouté à cette déclaration, que nous condamnons avec force l'annonce le jour même du 7 juillet 2017 du rétablissement du « jour de carence » dans la fonction publique, mesure particulièrement injuste, inutile, démagogique et vexatoire à l'encontre de tous les fonctionnaires, que SARKOZY avait instituée et qui n'avait été rapportée que fort tardivement par le précédent gouvernement.

## **Ordre du jour :**

Les CAPL avaient essentiellement deux points à leur ordre du jour :

- ❶ Projet de règlement intérieur des CAPL
- ❷ Mouvement d'affectations locales au 1<sup>er</sup> septembre 2017

## **Projet de règlement intérieur des CAPL**

Les représentants de la CGT ont insisté avec force sur le fait que ce « nouveau règlement intérieur » résultait de la seule volonté de la DG, et que les représentants du personnel n'en étaient en rien demandeurs. Nous avons protesté contre les

atteintes aux droits des représentants du personnel contenus dans les nouvelles dispositions, en particulier le refus, affirmé expressément, de rembourser les frais de déplacement des représentants suppléants. Il nous est même apparu que le seul objet du « nouveau règlement » consistait précisément en cela. Nous avons jugé cette restriction sans autre intérêt qu'idéologique, dans le but de porter atteinte, une fois de plus à l'activité des organisations syndicales, car la prétendue « économie » attendue est dérisoire et le résultat en termes de travail des CAP est un amenuisement de leur rôle.

Nous avons également noté que traiter ainsi les suppléants revient en fait à leur accorder moins de droits qu'aux experts convoqués par les titulaires ! Ce qui relève de l'absurdité tatillonne dont est coutumière la haute administration, à la DGFIP comme dans toute bureaucratie « managériale ».

Il s'agit en fait de la transposition pure et simple des dispositions imposées par al DG au plan national sur les CAPN, ce qui, compte tenu de l'ampleur considérable du travail des représentants nationaux en CAP, constitue pour le coup une véritable atteinte aux droits de tout(e) agent(e) à être convenablement et suffisamment défendu(e).

Pour ces raisons la CGT a voté contre ce projet de « nouveau règlement » (unanimité de la parité syndicale CONTRE, unanimité de la parité administrative POUR).

## **Mouvement d'affectations locales au 1<sup>er</sup> septembre 2017**

Il n'est bien entendu pas question d'évoquer ici des situations personnelles de tel ou telle collègue ou de tel ou tel service. Nos représentants ont eu l'occasion de rendre compte personnellement à chacune des personnes concernées des interventions en CAPL sur leur dossier ou celui de leur service.

D'une façon générale, la direction a évoqué des « contraintes fortes » pesant, selon elle sur les mouvements, à savoir : les règles de gestion, l'état des services et les demandes des agents. Ils prétendent que les détachements résultent d'abord des demandes des agents que la direction s'efforcera de satisfaire, dans « une situation des effectifs très tendue ». Ils ont également argué de ce qu'il y avait une forte pénurie de demandes sur les postes du sud du département, alors que la résidence de La Rochelle, et singulièrement les services de direction apparaissent excédentaires. La direction a également précisé qu'elle parvenait selon elle à limiter les tensions d'effectifs par le moyen des EDR (Échelon Départemental de Renfort) dont l'effectif atteint à ce jour 23 agents B et C (aucun A), et en jouant sur les ALD (À La Disposition du Directeur) et les détachements. Les représentants de l'administration assurent que « tous les agents concernés ont été consultés et sont d'accord » avec les propositions qui leur ont été faites » et que « ça peut toujours être révoqué si l'agent le demande ». Nous portons donc ces sages promesses à la connaissance des collègues, en les incitant à prendre contact avec les militants CGT pour le cas où ces engagements n'auraient pas été respectés.

Concernant les RAN du sud du département nous avons précisé que le « mal-être » des ces résidences résulte essentiellement de la peur que les collègues éprouvent de voir disparaître leur service et leur RAN, et vont parfois jusqu'à mal ressentir « l'aide » qui peut leur être envoyée depuis La Rochelle, comme des signes avant-coureurs de suppressions à venir. Ainsi les résidences de ROYAN, JONZAC, SAINT-JEAN d'ANGÉLY et MARENNES connaissent un déficit moyen entre 10 % et 22 % d'effectifs tous grades confondus par rapport à l'effectif théorique du TAGERFiP. Seules les RAN de LA ROCHELLE et SAINTES seraient convenablement pourvues, encore que ce constat global masque de grandes disparités selon les services.

Les représentants de la CGT ont une fois de plus fortement protesté contre le scandale permanent du nombre de plus en plus important des postes non pourvus à l'issue des mouvements d'affectations, et ce, alors même que ces postes ont été demandés au niveau national par des collègues en situation de les obtenir. Cette situation, qui est entièrement imputable à la volonté de la seule direction générale, nous paraît relever de la volonté d'assécher les services pour constituer un réservoir de postes à supprimer, voire de services entiers, dans la perspective des suppressions massives qui nous sont annoncées pour les années à venir, mais cela constitue aussi une entrave considérable au droit à mutation des agents. D'ores et déjà, nombre de collègues se sont vus empêchés de revenir sur le département du seul fait de la constitution de ce volant de « postes non pourvus ». Il ne faudra pas hésiter, dans un futur très proche, à attaquer cette pratique de l'administration centrale devant la juridiction administrative **au motif de la discrimination**, puisque lors du mouvement national certains postes se voient pourvus alors que d'autres ne le sont pas, sur un même département. Quels critères président à ce « choix » de la part de la DG ? Mystère... Le résultat est que nombre de collègues n'obtiennent pas l'affectation à laquelle ils pouvaient légitimement prétendre alors même que les postes qu'ils demandaient demeurent vacants !

Nous avons souligné que pour ce qui concerne les postes d'IFIP (inspecteurs) le fait qu'après mouvement 5 postes demeurent vacants en BDV, 3 postes en PCE et 1 poste en PCR (plus deux postes vacants de cadres B dans ce même PCR), constitue un affaiblissement considérable de la mission de contrôle fiscal dans notre département. Mais il est vrai que la perspective du rattachement des services de vérification départementaux aux directions régionales DIRCOFI d'une part, et les récents propos du directeur général selon lesquels « la priorité (de la DGFIP) ce n'est plus le contrôle fiscal, ajoutés à ceux du ministre DARMANIN qui n'a pas hésité à affirmer qu'il faut « cesser d'emmerder (sic!) les entreprises » alors même que le président en personne annonçait l'introduction d'un « droit à l'erreur » pour les contribuables n'ayant pas satisfait à leurs obligations fiscales, tout cela fait qu'ils croient pouvoir sans problème puiser dans les effectifs du contrôle fiscal pour tailler dans

les effectifs ! La CGT condamne cette funeste politique qui se fait toujours au détriment tant des agents de la DGFIP que des contribuables modestes, et toujours aussi au profit des riches et du grand capital voyou.

Nous avons également condamné cette pénurie organisée au nom du droit des agents à obtenir une mutation et une affectation à poste fixe, droit reconnu en théorie, mais qui devient de plus en plus « virtuel ». Ainsi que le seul département de Charente-Maritime, ce sont une bonne centaine de collègues qui ne sont affectés en réalité sur un autre poste que leur affectation « officielle » ou qui sont « ALD » donc affectés au seul bon vouloir de la direction. Pour un département d'environ 940 agents, c'est effectivement énorme !

Enfin la CGT a condamné la tendance croissante à la « banalisation » des postes entre les catégories C et B, voire entre les catégories B et A. Il s'agit là d'une autre forme d'atteinte aux droits des agents, à savoir le droit à obtenir un poste correspondant à sa catégorie, et donc le respect d'une doctrine d'emploi de chaque grade, notion aujourd'hui très largement rangée aux oubliettes par la hiérarchie, tant au plan local que par l'administration centrale.

Pour l'ensemble de ces raisons la CGT a voté contre les projets de mouvements d'affectations dans chacune des trois CAPL, agents C, cadres B et IFIP. (unanimité de la parité syndicale CONTRE, unanimité de la parité administrative POUR).